

EHPAD Les Sereins

Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques.
Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

<u>Injonctions</u>							
Injonction	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure	Réponse de l'inspecté à 6 mois	Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
1	Renforcer l'équipe de nuit avec un personnel et positionner un personnel en continu de jour et de nuit au sein de l'UVP afin de garantir la sécurité des usagers.	Ecart n°1	3 mois	[REDACTED]	Mesure maintenue Dans l'attente de la transmission du nouveau planning respectant les attendus de la mesure.		

Recommandations

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure	Réponse de l'inspecté à 6 mois	Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
1	Assurer un temps de médecin coordonnateur conforme à la réglementation afin que celui-ci puisse effectuer l'ensemble des missions qui lui sont dévolues.	Remarque n°1	6 mois	[REDACTED]	Recommandation maintenue		
2	Améliorer la qualité du RAMA en apportant des précisions qui permettent de faire une analyse plus précise des items et donc d'envisager des actions correctrices si cela semble nécessaire (par exemple, sur les chutes, sur les escarres et les moyens de contention).	Remarque n°2	RAMA 2023	[REDACTED]	Recommandation maintenue Dans l'attente de la transmission du document.		
3	Engager l'IDEC à suivre une formation diplômante correspondante aux missions de coordination et fournir une attestation d'inscription.	Remarque n°3	6 mois	[REDACTED] [REDACTED]	Recommandation levée La mission prend acte de l'engagement de l'établissement.		

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure	Réponse de l'inspecté à 6 mois	Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
4	Inciter l'ensemble des professionnels libéraux et de la ville à participer à la CCG et transmettre la feuille d'émargement de la CCG de 2023.	Remarque n°4	6 mois	[REDACTED]	Recommandation maintenue [REDACTED] [REDACTED]		
5	Sensibiliser et former le personnel à la démarche de signalement pour améliorer la qualité et la sécurité des soins.	Remarque n°5	Plan de formation 2023	[REDACTED]	Recommandation maintenue Les pièces transmises ne permettent pas de justifier de la formation de l'ensemble du personnel.		
6	Mettre en place une formation auprès des équipes afin que les éléments relatifs à l'arrêté du 28 décembre 2016 soient appropriés par les équipes et transmettre l'ensemble des évènements ayant été déclarés auprès du procureur de la république.	Remarque n°6	Dans le cadre du contradictoire	[REDACTED]	Recommandation maintenue Dans l'attente de la transmission de la feuille d'émargement.		

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure	Réponse de l'inspecté à 6 mois	Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
7	Revoir le planning de l'équipe soignante, afin d'assurer une prise en charge sécurisée des résidents et une bonne circulation de l'information entre équipes.	Remarque n°7 Remarque n°8	6 mois	[REDACTED]	Recommandation maintenue Dans l'attente de la transmission du nouveau planning respectant les attendus de la mesure.		

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure	Réponse de l'inspecté à 6 mois	Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
8	<p>Stabiliser l'équipe soignante (IDE et AS) afin d'assurer une prise en charge de qualité et sécurisée des usagers. Sécuriser la fonction soignante en mettant en place un dispositif de veille et de suivi de l'absentéisme et du turn-over, en analysant leurs causes et en élaborant un plan d'actions correctives. Une attention particulière devra être portée à l'attractivité des salaires, aux plannings (charge de travail, amplitude, temps de coupure).</p>	Remarque n°9	6 mois	[REDACTED]	<p>Recommandation levée</p> <p>La mission prend acte de l'engagement de l'établissement.</p>		

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure	Réponse de l'inspecté à 6 mois	Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
9	Recruter du personnel ASG ou accompagner les équipes en place en formation ASG.	Remarque n°10	6 mois	[REDACTED]	Recommandation levée La mission prend acte de l'engagement de l'établissement.		